

Les pertes de la caisse de dépôt et placement ??

Est-ce qu'il y a lieu d'être inquiet de l'effet de la crise boursière sur les rendements qu'obtiendra la Caisse de dépôt et placement en 2008? La réponse est oui à court terme mais à long terme, même s'il faut en tenir compte, la moyenne des rendements ne variera que très peu.

L'année 2008 sera certes difficile, mais il serait très imprudent et surtout néfaste pour nos fonds de retraite, que la CDP dévoile à ce stade-ci, l'état de ses résultats, forcément partiel et incomplet pour 2008. Aucun organisme responsable ne le ferait.

Les supposées pertes anticipées, s'appuie actuellement sur des déclarations politiques partisans qui frisent la démagogie. Il y aurait des pertes réelles si les titres affectés par la crise étaient vendus. La CDP n'est pas en manque de liquidité elle n'a donc pas à faire de ventes de feu. Donc l'option de vente n'est pas celle retenue par la CDP.

Un fonds de retraite s'évalue sur le long terme et non sur une année, de rendement négatif anticipé. Rappelons par exemple que pour le seul fonds du RREGOP¹, le résultat moyen des 33 dernières années a été de 11,19% (1975 à 2007).

La Caisse de dépôt et placement du Québec est un organisme indépendant au même titre que l'Hydro-Québec, la Société des alcools, Loto-Québec, etc. et à ce titre elle a la responsabilité de gérer les avoirs des québécois sans ingérence politique. Nous croyons que le CDP a prouvé qu'elle gère bien le patrimoine qui lui est confié et par conséquent elle doit garder toute son indépendance. **Elle doit surtout être à l'abri de tout opportunisme politique.**

Gaétan Morneau
Conseiller à l'ADR
(21 novembre 2008)

¹ RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics) : Actif net de 46,1 G\$ au 31 décembre 2007